





Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Mai 2024 Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale Prix, 6% de tva comprise<sup>(9)</sup>

# Composition du prix de votre énergie (6)



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

### Vos avantages

- Un prix fixe pendant 1 an quelle que soit l'évolution du marché de l'énergie

## **Services gratuits**

- -Service client 5 étoiles en ligne et par téléphone
- -Facture par e-mail et via la
- -Réductions chez nos partenaires

## **Prix d'énergie Fixe - 3 ans**(10)

Redevance fixe (€/an)

Prix par kWh<sup>(1)</sup> (€cent/kWh)

40,81 5,823

# Coûts de réseaux (distribution et transport)(2)

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution									
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 - 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		Activité de mesure		Transport	
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionn el	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Relevé annuel €/an	Relevé mensuel €/an	€cent/kWh	
SIBELGA	6,36	1,928	43,38	1,201	896,00	0,644	16,38	302,92	0,162	



## **DRIVE Fixe 3 ans**





Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Mai 2024 Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale Prix, 6% de tva comprise<sup>(9)</sup>

#### **Suppléments**

<b>Suppléments</b> (€cent/kWh)		Droit pour le financement des Obligations de Service Public (OSP) (€/an)		
Cotisation sur l'énergie	0,10577	6 ou 10 m³/heure <sup>(4)</sup>	3,43	
Accise fédérale <sup>(8)</sup> (€cent/kWh)		6 ou 10 m³/heure <sup>(5)</sup>	11,83	
Consommation entre 0 & 12.000 kWh	0,87238	16 m³/heure	28,87	
Consommation > 12.000 kWh	0,89577	25 m³/heure	71,23	
		40 m³/heure	142,34	
		65 m³/heure	355,91	
		100 m³/heure	494,94	
		160 m³/heure	635,62	
		> 160 m³/heure	918,64	

- (1) Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Mai 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.
- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (4) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.
- (5) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.
- (6) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an à Bruxelles. Prix 6% de tva comprise.
- (7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements.

- (8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.
- (9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.
- (10) Nous nous réservons le droit d'adapter chaque année votre prix de l'énergie variable ou fixe conformément à la procédure prévue par l'article "Modification des conditions et des prix" des Conditions Générales pour consommateurs, indépendamment d'une éventuelle durée minimale du Contrat.

#### Frais de rappel et de mise en demeure (3) (7) Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (3er gratuit)	7,50 €
Mise en demeure	15,00 €